

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **9588**

Société : **R.A.M**

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : **CHYATE MOHAMED**

Date de naissance : **1956**

Adresse : **ABITUTHI**

Tél : **06.68.61.55.72**

Total des frais engagés : **41190** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. OUDRHIRI NAIMA
Expert Assermenté
Derb Inani, Rue 29 N°3
Casablanca Tél : 0522 62 92 35

Date de consultation : **18/04/2014**

Nom et prénom du malade : **MR. CHYATE MOHAMED** Age : **58**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **P.G.A**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : **Maladie de l'oreille**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca - 18/04/2014** Le : **18/04/2014**

Signature de l'adhérent(e) : **Chyate Mohamed**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/04/2023		1	150 DT	Dr. OUDRHIFI NAIM Expert Assermentation Dera Inzai, Rue 25 Mai 2 Casablanca Tel: 0522 62 02 25

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JANQUIERE <i>Pharmacie Mousakim</i> <i>Docteur Mousakim</i> <i>39, Rue Ben Arous</i> <i>H.M. Casablanca</i>	<i>10-06-21</i> PHARMACIE JANQUIERE <i>Pharmacie Mousakim</i> <i>Docteur Mousakim</i> <i>39, Rue Ben Arous</i> <i>H.M. Casablanca</i>	PHARMACIE JANQUIERE <i>Pharmacie Mousakim</i> <i>Docteur Mousakim</i> <i>39, Rue Ben Arous</i> <i>H.M. Casablanca</i>

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

LE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHEZ PU RRACTICIEL ATTERRANT L'EVOLUTION

Docteur Naïma OUDRHIRI

MEDECINE GENERALE

Médecin Assermenté

Expert près les Tribunaux

الدكتورة نعيمة ودغيري

الطب العام

طبيبة محلفة

خبيرة لدى المحاكم

Casablanca, le 18.04.2023 الدار البيضاء في

PHARMACIE JANQUIERE
Bd Alkimiya, 39, Casablanca
Téléphone : 0572616955
La Villette

11 S. Mechi
42,30



34,80

21 Tella Zouzai 15,21

PHARMACIE JANQUIERE
Hajima Aloustakim
DACEBUL 21, La Villette
39, Rue Bd
R.M Casab

LOT : 12721003
PER : 06/2024
PPV : 42,30 DH

Tenir hors de la portée des enfants
Pas de précautions particulières

Maphar
Bd Alkimiya N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tanganil 500mg cp b30
P.P.V : 50,10 DH
Barcode: 6 118001 183340

31 T mezani 15,10
500

Fucidine® 2%
pommade Tube de 15 g

39,70

41 Fuci der 15,10
2%

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH
Barcode: 6 118001 100651

51 Larmabak 15,09%
Dr. OUDHIRI
Expert
Derb Inani Casablanca

57,10 261,90 result